

Police Municipale
N°AR22000567
GP

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION**

**COMMEMORATION DU 104^{ème}
ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE
DU 11 NOVEMBRE 1918**

**Le jeudi 10 novembre 2022
Le vendredi 11 novembre 2022**

Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.2212.1, L.2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route et ses décrets subséquents ;

VU l'organisation des cérémonies commémoratives du
104^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 ;

CONSIDERANT qu'il revient à l'autorité municipale de
prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer
la parfaite sécurité des participants au défilé ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – Le jeudi 10 novembre 2022 à partir de 18h30, une veillée sera autorisée dans le Square Jeanne d'Arc, rue Paul Bert avec la présence d'un groupe de musiciens.

ARTICLE 2 – Le vendredi 11 novembre 2022, la cérémonie se déroulera de la façon suivante :

Rassemblement à 11h15 : Monument aux Morts de Saint Laurent. **Départ 11h35** par la rue des Sources, boulevard Gallieni, (à contre sens de la circulation).

Rassemblement 11h45 : Monument aux Morts square du Souvenir Français. **Départ** rue Henri Bouteiller. **Dislocation** : Place de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 – M. le Commissaire de Police, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Chef de service de la Police Municipale et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Aux services de Police concernés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-cinq octobre deux-mille-vingt-deux.

Certifié exécutoire à la suite de
sa publication électronique le : 27/10/2022
Lagny-sur-Marne le : 27/10/2022

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lagny-sur-Marne



Jean Paul MICHEL